

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1618 D US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : W8P5-70K3-D00A-VC6S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijsenlaan 18
3300 Tienen
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H340	Peut induire des anomalies génétiques.
		H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-[(2-[4-(oxiran-2-

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl)oxirane
Diacylate de 2-éthyl-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle
méthylphosphonate de diméthyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composants époxy

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319 ≥ 5 %	≥ 25 - < 30
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9 218-645-3 603-056-00-X 01-2119966907-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	≥ 10 - < 20
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	≥ 2,5 - < 10

EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001009082 Date de dernière parution: 17.11.2023
Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

ane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane			
Diacrylate de 2-éthyl-2-[[[1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle	15625-89-5 239-701-3 607-111-00-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
méthylphosphonate de diméthyle	756-79-6 212-052-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 1B; H340 Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated	68937-54-2 Polymère	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

- secouristes
- utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut induire des anomalies génétiques.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Phénoliques
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001009082 Date de dernière parution: 17.11.2023
Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

		(Type d'exposition)		
Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial	65997-17-3	VME	1 fibres/cm3	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites admises (circulaires)				
		VME	1 fibres/cm3	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites admises (circulaires)				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,139 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2

EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001009082 Date de dernière parution: 17.11.2023
Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
octaméthylcyclotérasiloxane [D4]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	13 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	3,7 mg/kg
Diacylate de 2-éthyl-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	404 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Eau douce	2,8 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,28 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	28 µg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001009082 Date de dernière parution: 17.11.2023
Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,039 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,0039 mg/kg
	Sol	0,012 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	Eau douce	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	Eau douce	0,44 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,044 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,59 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,059 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,15 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	1,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001009082 Date de dernière parution: 17.11.2023
Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle	Eau douce	0,87 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	8,7 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,087 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	6,25 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,002 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	10 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Filtre de type	d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387 : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P)
----------------	--

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: pâte
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: > 200 °C
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	< 1 hPa (20 °C)
Densité	:	0,63 - 0,66 g/cm ³ (25 °C)
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau	:	non miscible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de dangers particuliers à signaler.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	---	--------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
-------------------	---	--------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---	--

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6100 ppb
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,55 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5 170 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

méthylphosphonate de diméthyle:

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2589 mg/m3
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 640 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg
Méthode: Evalué(e)
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg
Méthode: Evalué(e)

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 4 800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Difficultés respiratoires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Evaluation	: Irritant pour la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritant pour la peau.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation	: Irritant pour la peau.
Résultat	: Irritation sévère de la peau

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritant pour la peau.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritation de la peau
BPL	: oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation de la peau
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Résultat	: irritation légère
----------	---------------------

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 24 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce	: Lapin
--------	---------

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Blessures normalement réversibles

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Résultat	:	irritation légère
----------	---	-------------------

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

méthylphosphonate de diméthyle:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Test de Buehler
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Méthode : Test du patch à 24 hrs.
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 3333, 10000 mg/kg
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: négatif

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 5 d
Dose: 500 mg/kg
Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 8 Weeks
Dose: 1.5 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: positif

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultats positifs d'études de mutagénicité in vitro, relation structure chimique activité pour connaître la mutagénicité sur les cellules germinales.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 48 h
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 437.5, 875 and 1750 mg/kg bw
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Type de Test: test des comètes
Espèce: Souris (femelle)
Voie d'application: Intra-veineux
Dose: 5/10/20 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 489
Résultat: négatif

méthylphosphonate de diméthyle:

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 0.0003 - 5.0 mg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 0.0003 - 0.03 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Concentration: 0.0032 - 0.05 µl/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 6 h/day for 5 days
Dose: 0, 720 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 days/week for 8 weeks
Dose: 100, 500, 1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine
NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 3 jours / semaine
NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
NOEL : 100 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

NOAEL	: 100 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif
Organes cibles	: Organes digestifs
Espèce	: Rat, femelles
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	: 7 jours / semaine
NOEL	: 2 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif
Organes cibles	: Organes digestifs

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce	: Souris, mâle et femelle
Durée d'exposition	: 105 - 106 weeks
Dose	: 0/0.3/1/3 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 jours / semaine
NOAEL	: 0,3 Poids corporel mg / kg

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition	: 103 - 105 weeks
Dose	: 0, 0.3, 1.0, 3.0 Poids corporel mg / kg
Fréquence du traitement	: 5 jours / semaine
NOAEL	: 0,3 - 1 Poids corporel mg / kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérogènes suspectés pour l'homme

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 500 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Résultat	: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
Organes cibles	: Reins

Organes cibles : Système cardio-vasculaire

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 10, 30, 150, 700 ppm
Fréquence du traitement	: 6 hours/day, 5 days/week
	: 150 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: positif
Symptômes	: Effets sur la reproduction des femmes, effets cancérogènes

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

- Remarques : À l'origine de tumeurs chez les rongeurs. La recherche a démontré que le mécanisme de cancérogénicité ne s'applique pas aux humains.
- Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 238 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Aucune réaction secondaire.
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
- Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 28 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Autres lignes directrices
Résultat: Aucune incidence tératogène.
- Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
- Type de Test: Prénatal

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/
Durée d'un traitement unique: 238 d
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 30, 100, 300 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/500 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: non

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10/30/100/130 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 130 Poids corporel
mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: >= 130 Poids corporel mg /
kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle
développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1 000 Poids corporel
mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 70, 300, 500, 700 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 300 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 300 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: positif

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle
développement du fœtus Voie d'application: Inhalation
Dose: 100, 300, 700 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 ppm

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Tératogénicité: NOAEL: > 700 ppm
Symptômes: Incidences sur la mère.
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 14 Weeks
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >= 10 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 5 d
Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 3 d
Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 4 ppm
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 672 h
Nombre d'expositions : 6 h
Méthode : OCDE ligne directrice 412

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 250 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subchronique

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 2500 ppm
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 90 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 300/900/2500 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 90 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0, 30, 100, 300 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
LOEL	: 65 - 71 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 160 h
Méthode	: Toxicité subchronique

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 150 ppm
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: vapeur
Durée d'exposition	: 24 Months
Nombre d'expositions	: 6 hours/day, 5 days/week
Dose	: 10, 30, 150, 700 ppm
Groupe de contrôle	: non
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Remarques	: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Espèce	: Lapin, mâle et femelle
--------	--------------------------

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

NOAEL	: >=1 ml/kg
Voie d'application	: Dermale
Durée d'exposition	: 3 Weeks
Nombre d'expositions	: 6 hours/day, 5 days/week
Dose	: 0.1, 0.3, 1 ml/kg bw
Groupe de contrôle	: oui
Méthode	: OCDE ligne directrice 410
Remarques	: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Evaluation	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------	--

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation	: N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.
------------	--

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation	: N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.
------------	--

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation	: N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.
------------	--

méthylphosphonate de diméthyle:

Evaluation	: N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.
------------	--

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation	: N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.
------------	--

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation	: N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.
------------	--

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 13 mg/l

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,8 - 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): env. 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 3,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: non

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité pour les microorganismes : CL50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[1-(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,87 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 19,9 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Autres lignes directrices

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 18,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
BPL: oui

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 625 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: ISO 8192

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

méthylphosphonate de diméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : CI50 : > 300 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Poisson): 10 - 100 mg/l
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 1 080 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 892 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 040 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 11 mg/l

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOECr (Skeletonema costatum (algue marine)): 3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 14 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	CE50r (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): > 1 020 mg/l Durée d'exposition: 7 d Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 115 mg/l Durée d'exposition: 3 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Toxicité pour les poissons	: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 22 µg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 15 µg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1300 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOECr : < 0,022 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0044 mg/l Durée d'exposition: 14 d

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0079 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité des sédiments	:	NOEC: 13 mg/kg sediment dw Contrôle analytique: oui Solvant: oui Durée: 28 d Type de Test: Essai en statique Eau: Eau douce Sédiment: Naturel Durée d'exposition: 28 d Nominal / mesuré: Mesuré

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, non adaptée Concentration: 20 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Stabilité dans l'eau	:	Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C) pH: 4 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C) pH: 9 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C) pH: 7 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Biodégradabilité	:	Inoculum: boue activée Concentration: 10 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 17 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	---	--

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,5 hrs (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 9,4 hrs (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 8,96 hrs (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 3 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: env. 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[1-(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 33 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82 - 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 11 mgO₂/g
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 895 mgO₂/g

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 15,6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 10 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3,7 %
Durée d'exposition: 29 d
Méthode: OCDE ligne directrice 310

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 d (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Photodégradation : Type de Test: Air
Dégradation (photolyse indirecte): 50 % Dégradation par périodes de demi-vie: 15,8 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)
pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 (21 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 150
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,7 - 3,6
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[1-(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,35 (20 °C)
Méthode: Méthode de calcul

méthylphosphonate de diméthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,61

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 28 d
Température: 20 °C
Concentration: 0,0005 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 12 400
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 28 d
Température: 20 °C
Concentration: 0,0005 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 13 400
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,488 (25,1 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 445

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: env. 210
Méthode: OCDE ligne directrice 121

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4460
Méthode: OCDE ligne directrice 121

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[1-(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux : OCDE ligne directrice 121
log Koc: 2,2
Méthode: OCDE ligne directrice 121

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

méthylphosphonate de diméthyle:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

méthylphosphonate de diméthyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Diacrylate de 2-éthyl-2-[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

méthylphosphonate de diméthyle:

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Halogènes organiques (AOX) : 0 %

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes
réglementations locales, régionales, nationales, et
internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des
emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
IATA (Cargo)	
Instructions de	: 964

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

conditionnement (avion
cargo)
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964
conditionnement (avion de
ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui
l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui
l'environnement

RID

Dangereux pour : oui
l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui
l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)
REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

substances extrêmement préoccupantes.
: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 72:
formaldéhyde

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Numéro sur la liste 77: 1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldéhyde, formaldéhyde

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

**DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT**

Maladies Professionnelles : 51, 84, 43bis, 4 bis
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.
Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

H340	: Peut induire des anomalies génétiques.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Muta. 1B	H340
Carc. 2	H351
Repr. 2	H361
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

EPOCAST® 1618 D US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.11.2023
2.1	08.10.2025	400001009082	Date de la première version publiée: 03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.